

OBLIGATIONS DE L'ASSUREUR LORS DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT : PRINCIPE INDEMNITAIRE ET SES CONSÉQUENCES

Référence : DL359C	Durée :	Niveau : Bases	Modalités : E-Learning	Tarifs : Nous consulter
-----------------------	---------	-------------------	---------------------------	----------------------------

LIEUX ET DATES :

A distance

Nous consulter

OBJECTIFS

- Connaître les principes généraux régissant le paiement de l'indemnité ou la prestation par l'assureur
- Découvrir les notions de tiers lésés et de créanciers privilégiés ou hypothécaires
- Formation compatible DDA éligible en tout ou partie aux compétences fixées par l'arrêté du 26 septembre 2018, dans le cadre de l'article R 512-13-1 du Code des assurances.

Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignements [cliquez ici](#) ou [contactez-nous](#)

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations e-learning ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Une vidéo donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un quiz final permettant de valider la bonne acquisition des connaissances. Une fiche pratique pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main. De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.

Formateur(s) :

Nathalie Rose, responsable pédagogique, a la charge de la conception et de l'actualisation des offres de formation à l'IFPASS, principalement en assurance dommages et responsabilité civile, en droit et droit des assurances. Elle a été formatrice à l'IFPASS et à l'ENASS pendant de nombreuses années. Elle a également occupé différents postes en gestion des sinistres corporels et contentieux à fort impact financier.

Les plus de la formation :

Cette formation permet de découvrir les obligations qui pèsent sur l'assureur lors de la survenance d'un sinistre. Ce module de formation permet de découvrir les principes régissant le paiement de l'indemnité ou de la prestation par l'assureur.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation en e-learning, nous vous invitons à contacter notre référente handicap, Nadia Benakli, par e-mail à nbenakli@ifpass.fr ou par téléphone au 01 47 76 58 35, afin de déterminer les formations accessibles.

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
[PLANETE CSCA RH ici >>](#)

PROGRAMME

- A. Principes généraux en matière de règlement des sinistres
- B. Notions de tiers lésé ou victime et d'action directe contre l'assureur de l'auteur
- C. Notion de créancier privilégié ou hypothécaire

Modalités pédagogiques :

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Une vidéo donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un quiz final permettant de valider la bonne acquisition des connaissances. Une fiche pratique pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main. De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.

Validation des acquis :

Comment est-elle évaluée ?

Une évaluation vous attend, mais rassurez-vous, il n'y a pas de pièges, ni même de mauvaises surprises... dès lors que vous suivez normalement votre formation ! Obtenez un score minimum de 80% de bonnes réponses et

inscrivez cette formation à votre tableau des réussites ! Vous pouvez refaire le questionnaire autant de fois que vous le souhaitez !

Comment cette formation est-elle validée ?

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition : objectifs, parcours, présentation du formateur, déroulé pédagogique, ... ;

Visionné d'un bout à l'autre les vidéos ;

Téléchargé et consulté le support de conférence ;

Téléchargé et consulté la fiche pratique ou infographique ;

Réussi l'évaluation dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Validation DDA

Formation compatible DDA éligible en tout ou partie aux compétences fixées par l'arrêté du 26 septembre 2018, dans le cadre de l'article R 512-13-1 du Code des assurances.

Personnalisation parcours :

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, community managers et webcocoons, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées après le dépôt de la question sur le forum dans l'onglet "Communauté".

Vous avez dit webcocoons ? Tout à fait ! Le webcocoons est notre couteau suisse, professionnel de l'assurance formé à l'accompagnement des participants en ligne. Son rôle ? Répondre aux questions pédagogiques, techniques et administratives que vous pouvez vous poser !!

Fiche identité :

Ce module de formation fait l'objet d'une actualisation annuelle.

Ce module est la propriété d'Ifpass Services.

Il contient les éléments suivants :

1. 1 séquence vidéo ("Le point de l'expert")
2. 3 fiches pratiques "Pour aller plus loin"
3. 1 quiz final

PUBLIC

Gestionnaire de contrat
Souscripteurs/ Chargés de clientèle
Gestionnaire de sinistre
Agents généraux
Courtiers

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Prérequis pédagogiques :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Prérequis techniques :

- Navigateurs internet
- Chrome (2 dernières versions majeures)

- Firefox (2 dernières versions majeures)
- Edge (2 dernières versions majeures)
- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)

Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.

Logiciels :

- Lecteur PDF (pour les documents associés)
- Lecteur audio/vidéo
- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)

Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

Modalité d'accès :

- Les demandes d'inscription se font par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.
Pour plus de renseignement contactez-nous !

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 21/02/2026 à 07:41